

# **Communauté de communes**

## **CŒUR DE SOLOGNE**

---

### **Conseil communautaire du Jeudi 16 Juin 2022**

#### **Compte-rendu**

Le 16 juin 2022, salle des fêtes de SOUVIGNY-EN-SOLOGNE, le conseil communautaire s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. Pascal BIOULAC.

#### Présents pour la commune de :

CHAON	M. Patrick MORIN, M. Alain PAVEAU,
CHAUMONT-SUR-THARONNE	
LAMOTTE-BEUVRON	Mme Marie-Ange COUTANT, M. Jacky DESAINSTLOUP, Mme Pauline ARNEFAUX de GOURNAY, M. Jean-Christophe DUPONT, Mme Alexandra HALOIN, M. Didier TARQUIS, Mme Elodie SIMON, M. Roberto FUENTES, Mme Elisabeth CORRET, M. Didier BOUCAULT,
NOUAN-LE-FUZELIER	Mme Yolaine de BEAUCHESNE, M. Régis SOYER, Mme Nathalie CAQUET, M. Éric GUILLOU, M. Jean-Louis ROCHUT,
SOUVIGNY-EN-SOLOGNE	Mme Chantal MEERSSCHAUT,
VOUZON	M. Jean-François LAHAYE, M. Christian MAUCHIEN, Mme Valérie REGIBIER est arrivée pour la question V.

Monsieur Laurent AUGER, Madame Rose-Marie PICOT sont excusés  
Monsieur Patrick LUNET, excusé, a donné pouvoir à Monsieur Régis SOYER  
Monsieur Alain LEPRETRE, excusé, a donné pouvoir à Madame MEERSSCHAUT  
Madame Guylaine LANDON, excusée, a donné pouvoir à Monsieur LAHAYE  
Madame Claire SIMMONNET était absente

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance.  
Monsieur Jean-Louis ROCHUT est désigné secrétaire de séance.

Le Président soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 13 mai 2022, il est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport d'activités 2021**

*Délibération N° 2022 - 41*

Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport 2021.

#### **Enfance jeunesse : convention**

*Délibération N° 2022 - 42*

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de la convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise ne place d'un partenariat qui remplace les contrats enfance jeunesse.

## **Développement économique**

*Délibération N° 2022 – 43*

En séance du 5 octobre 2017, le conseil communautaire approuvait la convention avec la Région pour la mise en œuvre d'un partenariat économique et en autorisait la signature.

La durée de validité de la convention a été prolongée par la signature de l'avenant N°1 suite à la délibération du 2 décembre 2021.

La Région Centre Val de Loire demande de la prolonger à nouveau avec l'avenant N° 2, jusqu'au 31 décembre 2022.

Le conseil autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention.

## **Réseau wifi tourisme**

*Délibération N° 2022 - 44*

La mise en place du dispositif "Wifi Tourisme" est encadrée par la signature d'un contrat entre le gestionnaire de site et le Syndicat Val de Loire Numérique, au titre des études puis au titre de l'installation des bornes et l'exploitation des équipements.

Le projet est soutenu financièrement par les Départements du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, par la Région Centre-Val de Loire et les EPCI du territoire.

Afin de limiter les freins au développement du réseau, il est proposé d'augmenter la part de financement de la Région et des Départements par rapport aux engagements initiaux.

Il est donc nécessaire de procéder à la signature d'un avenant à la convention initiale, même si la participation de Cœur de Sologne n'est pas impactée.

Le document est adopté à l'unanimité et le conseil autorise le Président à signer l'avenant.

## **Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT)**

*Délibération N° 2022 – 45*

Selon les objectifs de la Région Centre-Val de Loire qui vise à favoriser le développement d'une offre culturelle et artistique sur l'ensemble du territoire régional et à permettre le meilleur accès de tous à la culture, le projet de convention cadre pour les années 2022 et 2023 est soumis à l'approbation du conseil communautaire aux fins d'autoriser le Président à signer.

Le texte de la convention comprend les critères d'éligibilité des « PACT Région Centre-Val de Loire » et les critères de sélection des projets PACT.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de la convention cadre et autorise le Président à la signer.

Le Président indique qu'il a reçu deux questions de Monsieur Didier BOUCAULT et y répond :

Une question porte sur le projet IDEC à Lamotte-Beuvron et son impact : le Président indique qu'il est difficile de répondre car le dossier est en cours d'instruction à l'urbanisme mais il précise que bien évidemment ce projet aura un impact en terme d'emploi, que les règles relatives à l'environnement seront respectées (par exemple une bande arborée de 20 m doit rester autour de l'emprise) et précise que le projet fera l'objet d'une enquête publique.

L'autre question concerne le niveau du canal et en relation la survie des poissons. Le Président sollicite les délégués au syndicat de l'étang du Puits et Monsieur Didier Tarquis présente l'historique du canal ainsi qu'un résumé des causes du mauvais fonctionnement du syndicat. Le Président regrette que l'on ne se serve pas de ce bel outil de développement touristique mais note que ce serait un projet d'envergure à porter dans une coopération inter-Pays et qui nécessiterait le soutien de la Région.

Le Président lève la séance à 20 h 40  
Compte-rendu rédigé par le secrétaire Monsieur Jean-Louis ROCHUT